

Direction de l'évaluation des risques

## Comité d'experts spécialisé « Alimentation animale »

### Procès-verbal de la réunion du 09 avril 2019

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).

#### Etaient présent(e)s :

- Membres du comité d'experts spécialisé
  - M. ENJALBERT (Président)
  - Mmes BAYOURTHE, DUPONT (par téléphone, l'après-midi), FERLAY, FORANO, LEFLOCH, LETOURNEAU-MONTMINY (par téléphone), MEDALE et PRIYMENTKO (par téléphone)
  - MM BONMATIN, DEMARQUOY (par téléphone), JAEG, JUIN, POULIQUEN et SCHMIDELY
- Coordination scientifique de l'Anses

#### Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :

- M. GEFFARD et HOSTE

#### Présidence

M. ENJALBERT assure la présidence de la séance pour la journée du 09 avril 2019.



## 1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : Saisine 2019-SA-0005 : Demande d'avis sur la réalisation d'un essai avec de l'urée marquée isotopiquement sur des bovins

## 2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens d'intérêts effectuée en amont par la coordination de l'Anses, a mis en évidence un risque de conflit d'intérêt sur la saisine 2019-SA-0005. M. Juin et Mmes Forano, Ferlay, Le Floc'h et Médale ne participent pas à l'expertise de cette saisine. Mme Dupont et M. Hoste, absents ce jour, ont été également identifiés en conflit d'intérêt pour la saisine 2019-SA-0005

## 3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

### 3.1 Demande d'avis sur la réalisation d'un essai avec de l'urée marquée isotopiquement sur des bovins

N° de la saisine : 2019-SA-0005

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 9 experts sur 17, ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts. M. Juin et Mmes Forano, Ferlay, Le Floc'h et Médale quittent la salle au moment de l'expertise de cette saisine. Mme Dupont et M. Hoste, absents ce jour, ont été également identifiés en conflit d'intérêt pour la saisine 2019-SA-0005

### Contexte

L'Anses a été saisie par la DGCCRF d'une demande d'autorisation d'essai concernant l'utilisation d'urée marquée à l'azote  $^{15}\text{N}$ , afin de déterminer le turnover protéique chez des bovins en croissance, sous l'hypothèse que ce turnover est un des éléments déterminants des variations d'efficience protéique (ndlr N retenu / N ingéré). Les animaux étant destinés à rejoindre la chaîne alimentaire, il est demandé de se prononcer sur :

- La sécurité d'un essai réalisé dans les conditions décrites par le pétitionnaire ;
- L'évaluation d'effets néfastes potentiels sur la santé humaine, la santé animale et l'environnement.

### Discussions

Le document d'analyse et conclusions est présenté aux experts du CES. Cette analyse a été complétée concernant l'évaluation environnementale. Les principales discussions ont porté sur les points suivants :

- La conclusion précisant qu'il n'y a « pas de risque majeur » sera requalifiée en « risque négligeable » compte tenu de l'argumentation développée ;
- Les calculs concernant l'évaluation environnementale concluent que les apports de  $^{15}\text{N}$  sont négligeables dans l'environnement au regard des teneurs existantes ;
- Les conclusions ne sont valables que pour l'essai objet de la saisine d'une part et n'ont pas vocation à être généralisées pour tous les isotopes d'autre part. Ce point devrait être traité dans une autre saisine.

A l'issue du débat, le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Le document intitulé « Analyse et conclusions du CES ALAN » est validé à l'unanimité lors du CES 09 avril 2019.